



Sanctions Pulse : Évolution des principales listes de sanctions

De janvier à juin 2024

VOIR ►

Table des matières

Introduction	3
Qu'entend-on par « activités de sanctions » ?	4
L'activité en matière de sanctions en chiffres : Vue d'ensemble	5
Changements globaux au premier semestre 2024	7
Principales activités en matière de sanctions	8
Un examen plus approfondi par agence	10
• Organisation des Nations Unies (ONU)	10
• Union européenne (UE)	14
• Bureau de contrôle des avoirs étrangers (OFAC)	19
• Bureau de mise en œuvre des sanctions financières (OFSI)	24
Conclusions	29

Introduction

LexisNexis® Risk Solutions analyse régulièrement les données relatives aux sanctions provenant de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de l'Union européenne (UE), du Bureau de contrôle des avoirs étrangers (OFAC) et du bureau de la mise en œuvre des sanctions financières (OFSI - UK) afin d'identifier les tendances et les changements de politique.

Les nombreuses activités de sanctions de ces quatre régulateurs principaux tout au long du premier semestre 2024 confirment que l'ère des sanctions dans laquelle nous sommes entrés en février 2022 n'est plus sans précédent, mais qu'il s'agit au contraire d'un nouveau niveau de normalité.

Comme l'indique notre analyse, la guerre en Ukraine n'est pas la seule question géopolitique qui déclenche des sanctions. L'instabilité accrue au Moyen-Orient, les menaces persistantes des groupes terroristes et les violations généralisées

des droits de l'homme sont également au premier plan des préoccupations des régulateurs de sanctions.

Cette édition de « Sanctions Pulse » a pour but d'aider les entreprises internationales à réfléchir à l'ampleur, au rythme et aux tendances des activités de sanctions menées par l'ONU, l'UE, l'OFAC et l'OFSI de janvier à juin (S1) 2024.

Elle constitue un guide essentiel qui permet d'apporter des réponses efficaces en matière de conformité aux sanctions dans un paysage géopolitique difficile.



Qu'entend-on par « activité de sanction » ?

Les sanctions mondiales impliquent des **mesures prises par les gouvernements et les organisations internationales** pour restreindre le commerce, les transactions financières et d'autres formes d'engagement avec des individus, des entités ou des pays qui menacent la paix et la sécurité internationales ou qui violent les droits de l'homme.

L'ONU, l'UE, l'OFAC et l'OFSI sont les principaux acteurs de l'imposition de ces sanctions à l'échelle mondiale. Les sanctions se présentent sous diverses formes, telles que le gel des avoirs, l'interdiction de voyager, l'embargo sur les armes et les restrictions commerciales.

Les conséquences économiques et politiques des sanctions sont importantes, car elles peuvent limiter considérablement la capacité d'une cible à mener des activités commerciales internationales et à accéder aux systèmes financiers. Toutefois, l'efficacité des sanctions est incertaine et dépend de plusieurs facteurs, notamment la volonté de la cible de changer de comportement, l'engagement de la communauté internationale à appliquer les sanctions et la capacité de la cible à s'adapter en trouvant d'autres sources de financement et de commerce. Les sanctions peuvent également avoir des conséquences inattendues, telles que des préjudices pour la population civile d'un pays ciblé.

Les sanctions demeureront très certainement un outil essentiel dans le paysage géopolitique, les développements et les changements en cours influençant la politique et le commerce au niveau mondial. Les entreprises doivent se tenir informées des activités liées aux sanctions afin d'éviter de s'engager par inadvertance avec des entités ou des personnes sanctionnées. Le non-respect de la réglementation en matière de sanctions peut entraîner de graves préjudices financiers et de réputation, notamment des amendes, des pénalités et des actions en justice, ainsi que la perte d'opportunités commerciales et la dégradation des relations avec les clients, les fournisseurs et les partenaires.

Les sanctions sont en constante évolution, de nouvelles entités et de nouveaux individus étant ajoutés aux listes et les informations existantes étant mise à jour régulièrement. Il est donc essentiel que les entreprises disposent d'un solide programme de conformité aux sanctions, comprenant un contrôle régulier des clients, des fournisseurs et des partenaires commerciaux par rapport aux listes de sanctions, ainsi que la mise en œuvre de mesures appropriées d'atténuation des risques.

Les sanctions en chiffres : Une vue d'ensemble

Nombre de mises à jour des
listes de l'ONU, de l'UE,
de l'OFAC et de l'OFSI

Désignations nettes
ajoutées

S1 2024

146

+10% par rapport au S1 2023

+2340

+14% par rapport au S1 2023

S1 2023

133

+2050

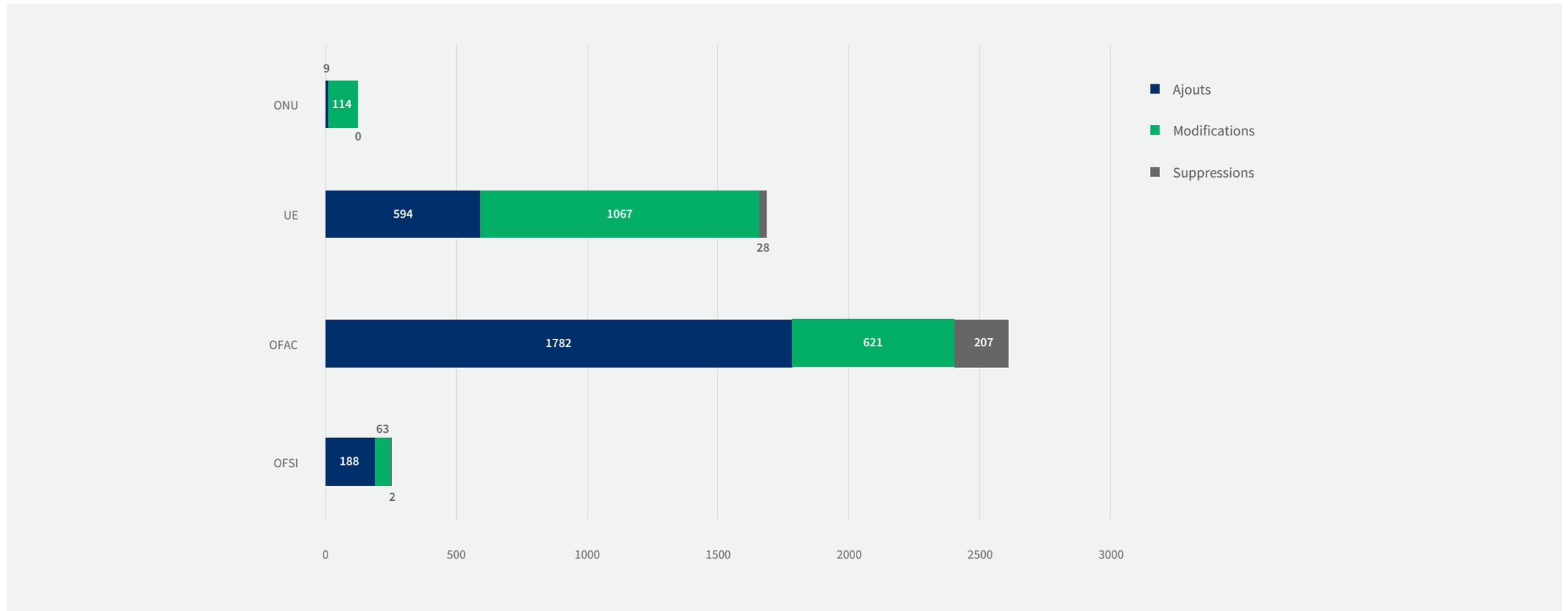
Les sanctions en chiffres : Vue d'ensemble

Nombre de mises à jour de listes par agence S1 2024

Mises à jour mensuelles au premier semestre 2024



Changements globaux au premier semestre 2024



Principales activités en matière de sanctions

Activité de sanction soutenue et intense

Les mises à jour des listes se sont poursuivies à un rythme élevé au premier semestre 2024 :

- 146 mises à jour de listes, soit plus d'une par jour ouvrable
- Augmentation de +10% du nombre de mises à jour de listes par rapport au premier semestre 2023

Le nombre de cibles de sanctions a augmenté de manière significative :

- 2340 ajouts nets sur les quatre listes (2573 ajouts et 233 suppressions)
- +13% de désignations nettes par rapport au premier semestre 2023

Priorités communes et alignement :

- Les sanctions de l'OFAC, de l'UE et du Royaume-Uni sont restées largement axées sur la Russie, l'Iran et le terrorisme
- Les désignations de l'UE et de l'OFSI dans le cadre des programmes relatifs aux droits de l'homme ont été importantes

L'OFAC reste (de loin) l'agence la plus active

- L'OFAC a contribué à 67 % de toutes les désignations nettes (24 % pour l'UE et 8 % pour l'OFSI)
- La liste de l'OFAC a également été la plus volatile, avec 47 % des mises à jour du premier semestre
- L'activité de l'OFAC a porté sur 18 programmes de sanctions

Les sanctions restent essentiellement dirigées contre la Russie

- 34% de toutes les mises à jour de listes comprenaient des changements liés aux sanctions contre la Russie
- 77,4 % des ajouts nets aux quatre listes (OFAC : 81 %, UE : 78 %, OFSI : 49 %) concernaient la Russie

Principales activités en matière de sanctions

Autres développements notables

Les ramifications mondiales des sanctions russes :

- Les nouvelles désignations se concentrent sur les réseaux d'évasion et les personnes qui facilitent les exportations ou les importations interdites au profit de la Russie.
- L'OFAC a sanctionné plus de deux douzaines d'évadés de pays tiers opérant depuis l'Europe, l'Asie centrale, l'Asie de l'Est et le Moyen-Orient.
- Grâce au 14e paquet de sanctions de l'UE (le plus récent), les sanctions commerciales de l'UE s'appliquent désormais à des entités situées dans divers pays, dont 20 à Hong Kong, 10 en Chine et en Turquie, et 2 en Inde, au Kazakhstan et en République kirghize.

Sanctions liées à la situation au Moyen-Orient :

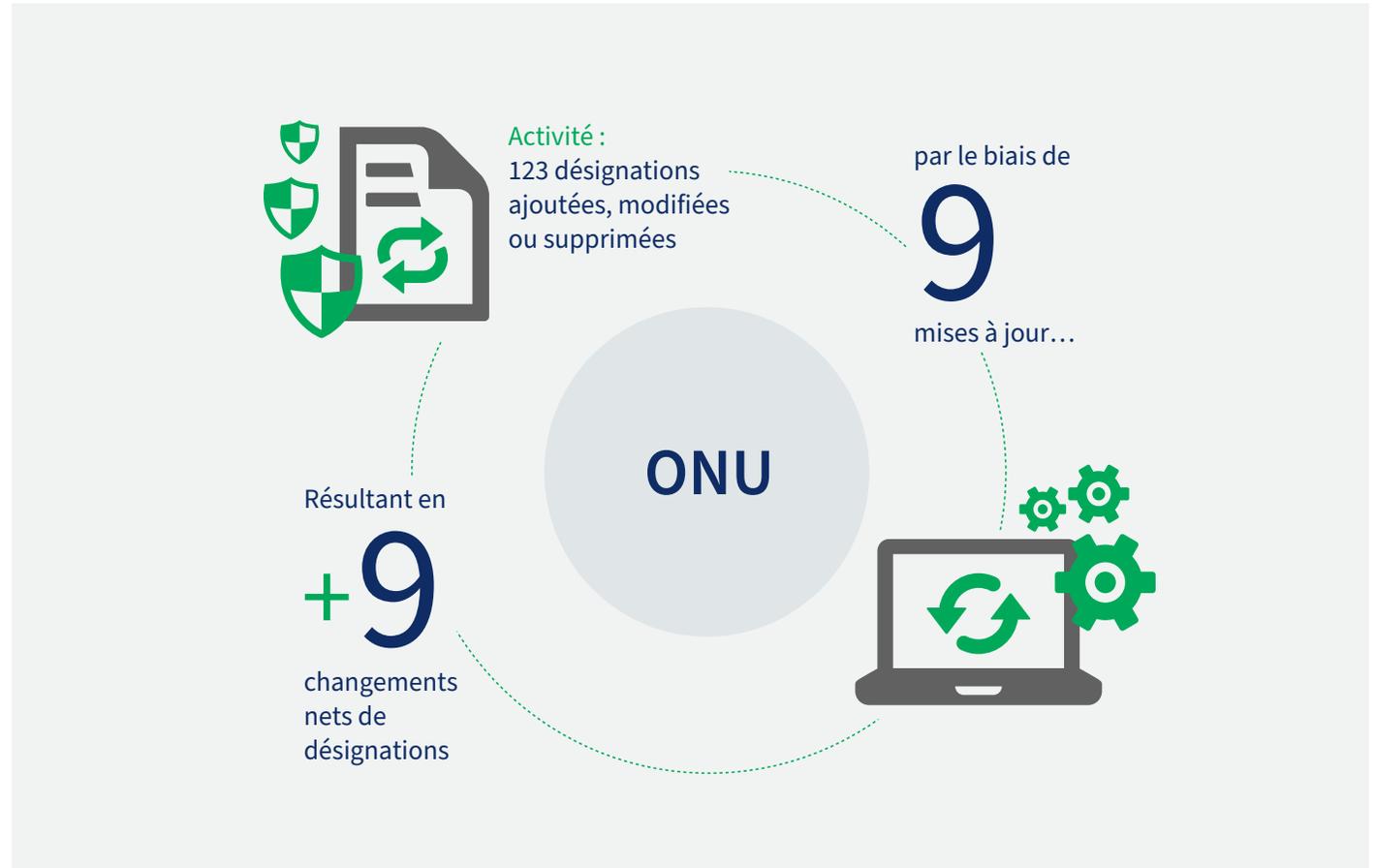
- Des sanctions continuent d'être imposées à l'encontre du Hamas, de ses partisans et de ceux qui le soutiennent, ainsi que des groupes mandataires où qu'ils se trouvent.
- De nouvelles sanctions visent les israéliens en Cisjordanie. L'UE et l'OFSI ciblent ces individus dans le cadre de leurs programmes de sanctions globales en matière de droits de l'homme, tandis que l'OFAC a lancé un nouveau programme de sanctions visant la situation en Cisjordanie (14 cibles au 30 juin).

Un examen plus approfondi par agence : Organisation des Nations unies



L'**Organisation des Nations unies** est l'une des principales organisations à imposer des sanctions au niveau mondial. Le Conseil de sécurité des Nations unies a le pouvoir d'imposer des sanctions aux pays ou aux individus qui menacent la paix et la sécurité internationales. Les 15 régimes de sanctions existants de l'ONU, qui peuvent inclure le gel des avoirs, l'interdiction de voyager et l'embargo sur les armes, « se concentrent sur le soutien au règlement politique des conflits, à la non-prolifération nucléaire et à la lutte contre le terrorisme »¹.

1. www.un.org/securitycouncil/sanctions/information



Un examen plus approfondi par agence : Organisation des Nations unies

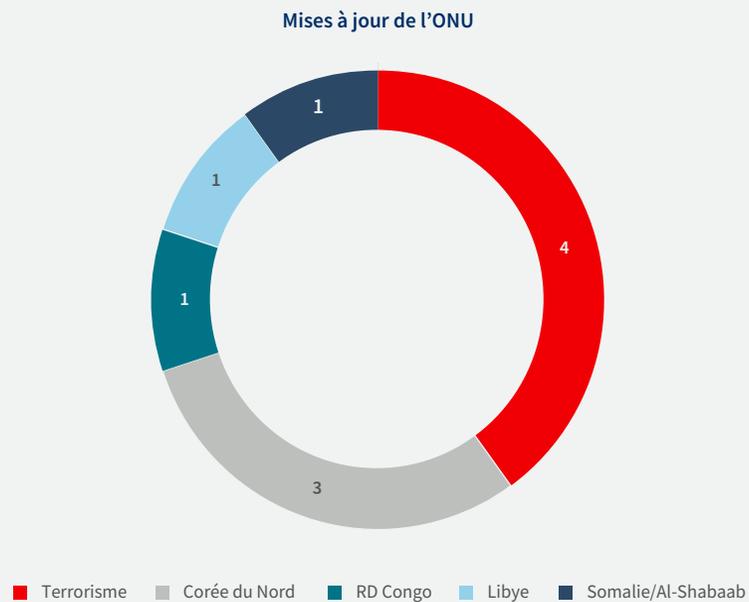
Mises à jour de l'ONU : Ampleur et nature des changements

Changements de désignation

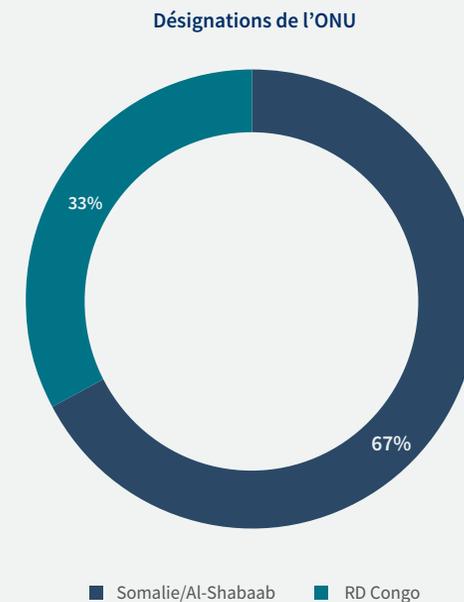


Un examen plus approfondi par agence : Organisation des Nations unies

Répartition par nombre de mises à jour



Part des ajouts nets



Principales activités en matière de sanctions : Organisation des Nations Unies

Avec uniquement 9 mises à jour de la liste des sanctions de l'ONU jusqu'au premier semestre 2024, l'activité de l'ONU en matière de sanctions est restée limitée. Les nouvelles personnes sanctionnées par l'ONU reflètent les préoccupations particulières de la communauté internationale concernant la situation en République démocratique du Congo et en Somalie.

Tout au long du premier semestre 2024, les mises à jour de la liste de l'ONU ont été limitées à cinq programmes. Seules neuf nouvelles désignations ont été effectuées :

- **République démocratique du Congo** : six hauts responsables de groupes armés entravant les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et impliqués dans de graves violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international.
- **Sanctions contre Al-Shabaab (Somalie)** : trois dirigeants du groupe Al-Shabaab ont été ajoutés pour leur implication dans les activités du groupe terroriste.

L'essentiel de l'activité de l'ONU en matière de sanctions a consisté à mettre à jour les informations relatives à 114 cibles de sanctions existantes :

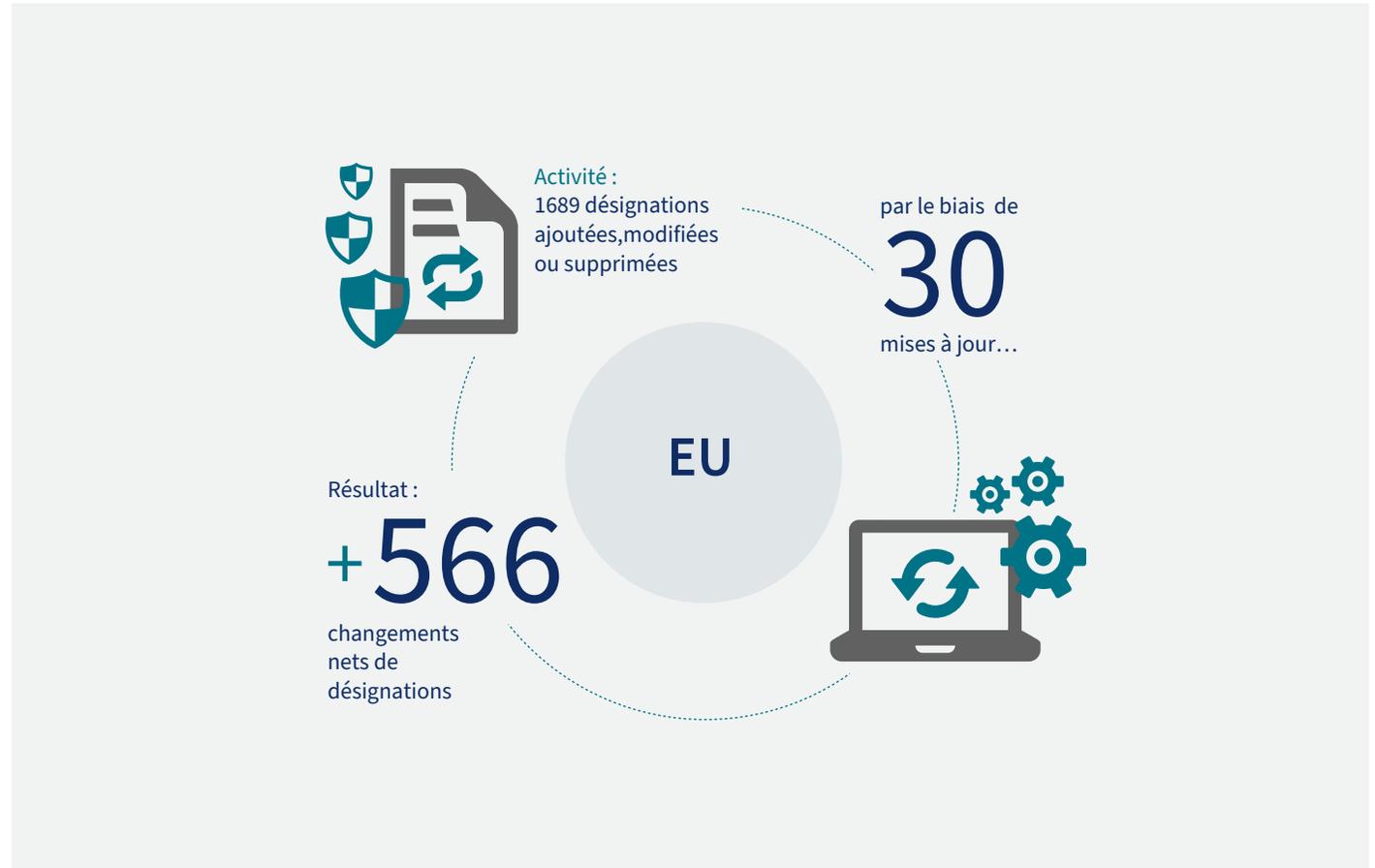
- 85 personnes et entités figurant sur la liste des sanctions contre ISIL/Al-Qaida ont été modifiées dans le cadre d'un processus d'examen régulier, ce qui a permis d'étendre les mesures de blocage à l'encontre de ces personnes.
- Pour 21 autres personnes visées par les sanctions contre ISIL/Al-Qaida, les Nations unies ont modifié les dossiers existants en y ajoutant des informations d'identification supplémentaires.
- D'autres modifications concernaient des personnes visées par les programmes de sanctions contre la Corée du Nord, la Libye et le Congo.

Un examen plus approfondi par agence : Union européenne



L'Union européenne est une autre autorité importante qui peut imposer des sanctions. Les États membres de l'UE sont responsables de la mise en œuvre et de l'application des sanctions de l'UE conformément aux objectifs de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), qui est régie par le Haut Représentant de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité².

Les sanctions de l'UE peuvent viser des gouvernements, des entreprises, des groupes ou des individus par le biais de mesures restrictives telles que des embargos, des interdictions de voyager et des gels d'avoirs.

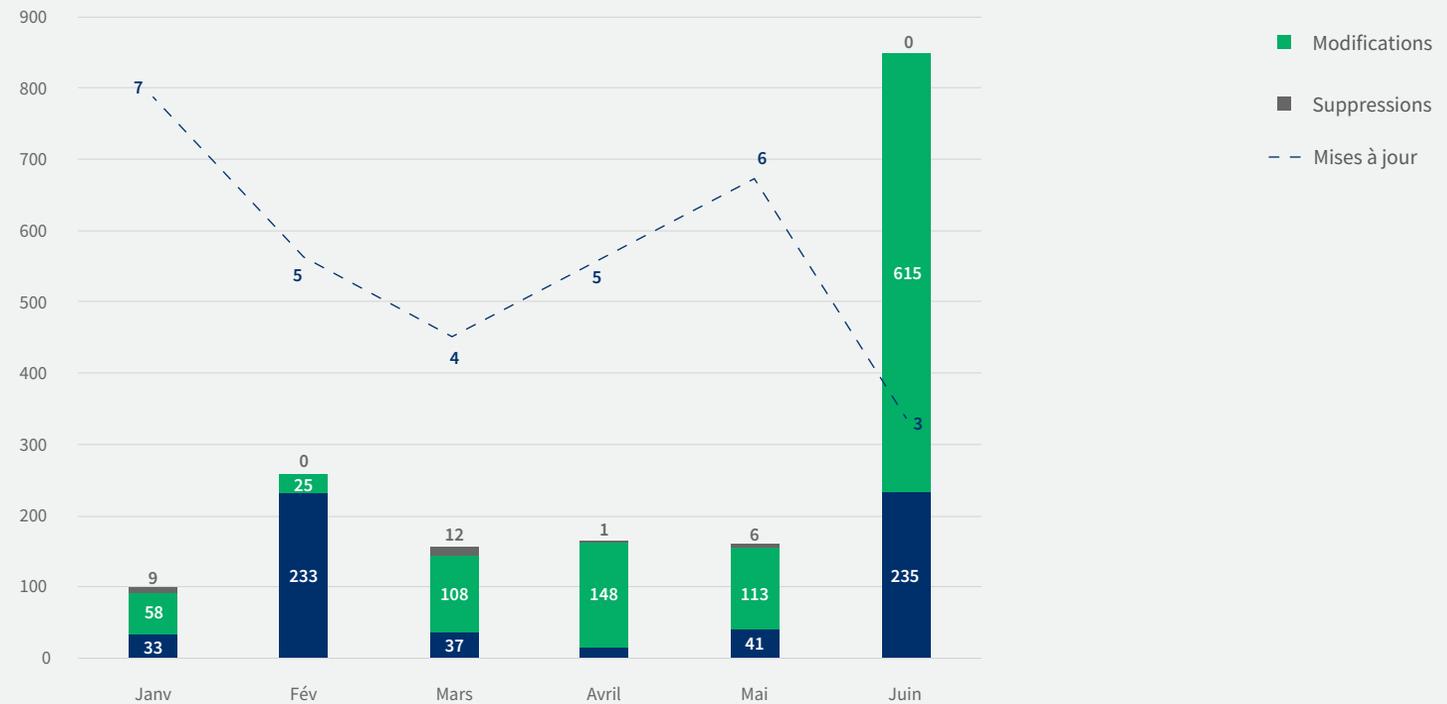


2. www.eeas.europa.eu/eeas/european-union-sanctions_en

Un examen plus approfondi par agence : Union européenne

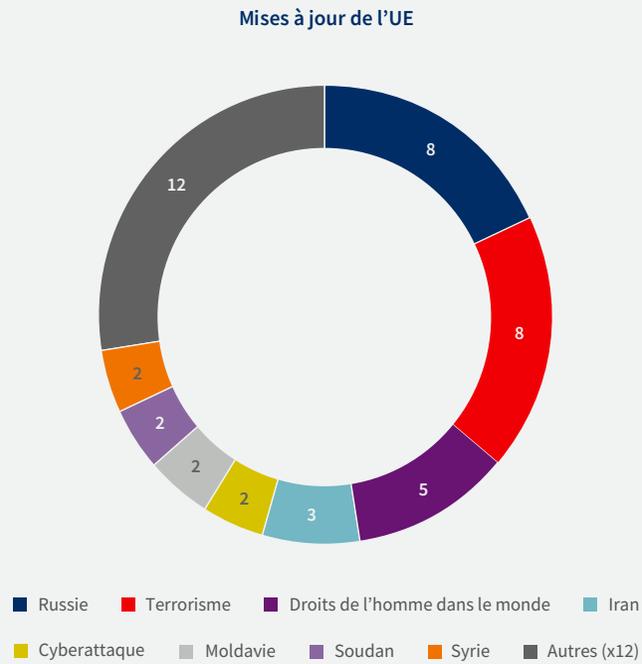
Mises à jour de l'UE :
Ampleur et nature
des changements

Changements de désignation

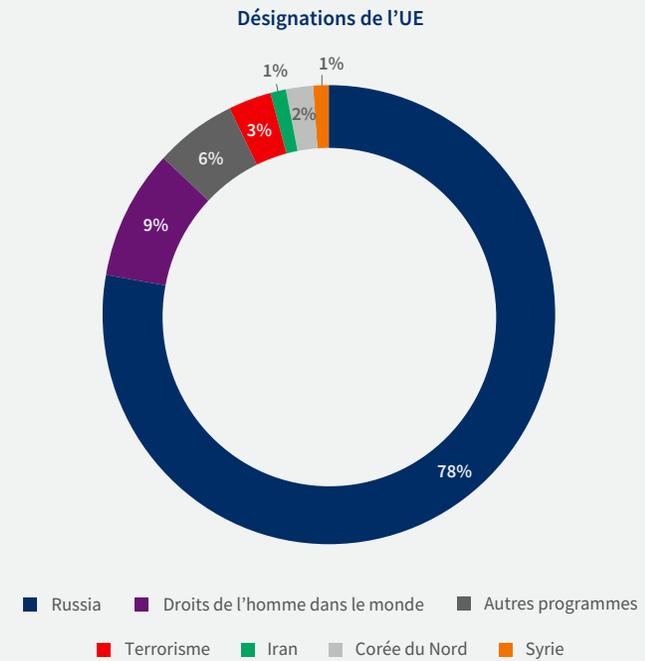


Un examen plus approfondi par agence : Union européenne

Répartition par nombre de mises à jour



Part des ajouts nets



Principales activités en matière de sanctions : Union européenne

Sanctions relatives au conflit entre la Russie et l'Ukraine

L'UE a mis en œuvre deux paquets de sanctions supplémentaires au premier semestre 2024 :

- Parmi les diverses restrictions financières, commerciales et de transport, des sanctions ciblées ont été appliquées à plus de 200 personnes ou entités pour chacun des deux paquets de sanctions.
- En juin 2024, les mises à jour de la liste de l'UE du 14e paquet ont modifié l'ensemble de la liste des entités soumises à des sanctions sectorielles ciblées - non seulement en ajoutant 61 nouvelles entités, mais aussi en ajoutant des informations d'identification à l'ensemble des plus de 600 cibles existantes.

Répartition des sanctions russes dans l'ensemble des sanctions de l'UE :

- 20% des mises à jour de listes (8)
- 78% des désignations nettes (442)



Activité principale : Union européenne

Autres faits marquants en matière de sanctions

Sanctions par pays :

- Sanctions contre les partisans de la Russie :
 - **Iran** : 3 mises à jour de la liste, ajoutant 9 désignations de réseaux. Les sanctions visent le soutien de l'Iran à la Russie par l'acquisition de drones.
 - **Corée du Nord** : 1 mise à jour de liste, ajout de 9 désignations de réseaux. Le soutien à l'armée russe est l'une des raisons pour lesquelles certaines de ces personnes ont été sanctionnées, parmi d'autres activités malveillantes.
- **Soudan** : 2 mises à jour de la liste, ajoutant 12 désignations nettes. Les mesures résultent de l'escalade dramatique de la violence au Darfour, des violations des droits de l'homme et des actions entravant l'acheminement de l'aide humanitaire.
- **Syrie** : 2 mises à jour de la liste, ajoutant 9 désignations nettes. Les sanctions visent des personnalités du monde des affaires qui apportent un soutien financier au régime syrien et entravent l'efficacité des sanctions de l'UE à l'encontre de la Syrie.
- **Moldavie** : 2 mises à jour de la liste, ajoutant 7 désignations nettes. Les sanctions visent les acteurs extérieurs impliqués dans des activités déstabilisatrices.

Sanctions thématiques :

- **Droits de l'homme dans le monde** : 5 mises à jour de la liste, ajoutant 49 personnes et entités. La plupart des désignations concernent la répression systématique de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme en Russie. Le 19 avril, l'UE a sanctionné des extrémistes en Cisjordanie occupée, dans un contexte de violence sans précédent contre les Palestiniens.
- **Terrorisme** : 7 mises à jour de la liste, ajoutant 17 désignations nettes. Les nouveaux développements se sont concentrés sur la mise en œuvre de nouvelles mesures contre le Hamas et les groupes affiliés – voir ci-dessous.

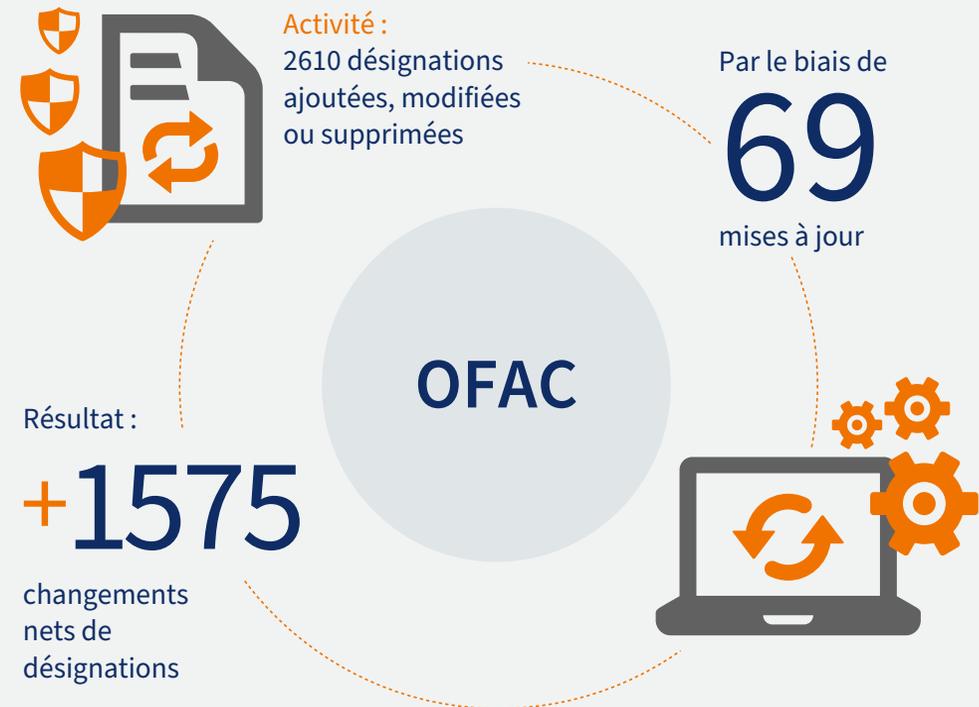
Nouveaux programmes de sanctions :

- **Hamas et Jihad palestinien** : 15 personnes et entités dans le cadre d'un nouveau programme promulgué en janvier 2024 visant ceux qui soutiennent, facilitent ou permettent les actions violentes du Hamas et du Jihad islamique palestinien.

Un examen plus approfondi par agence : Bureau de contrôle des avoirs étrangers (OFAC)



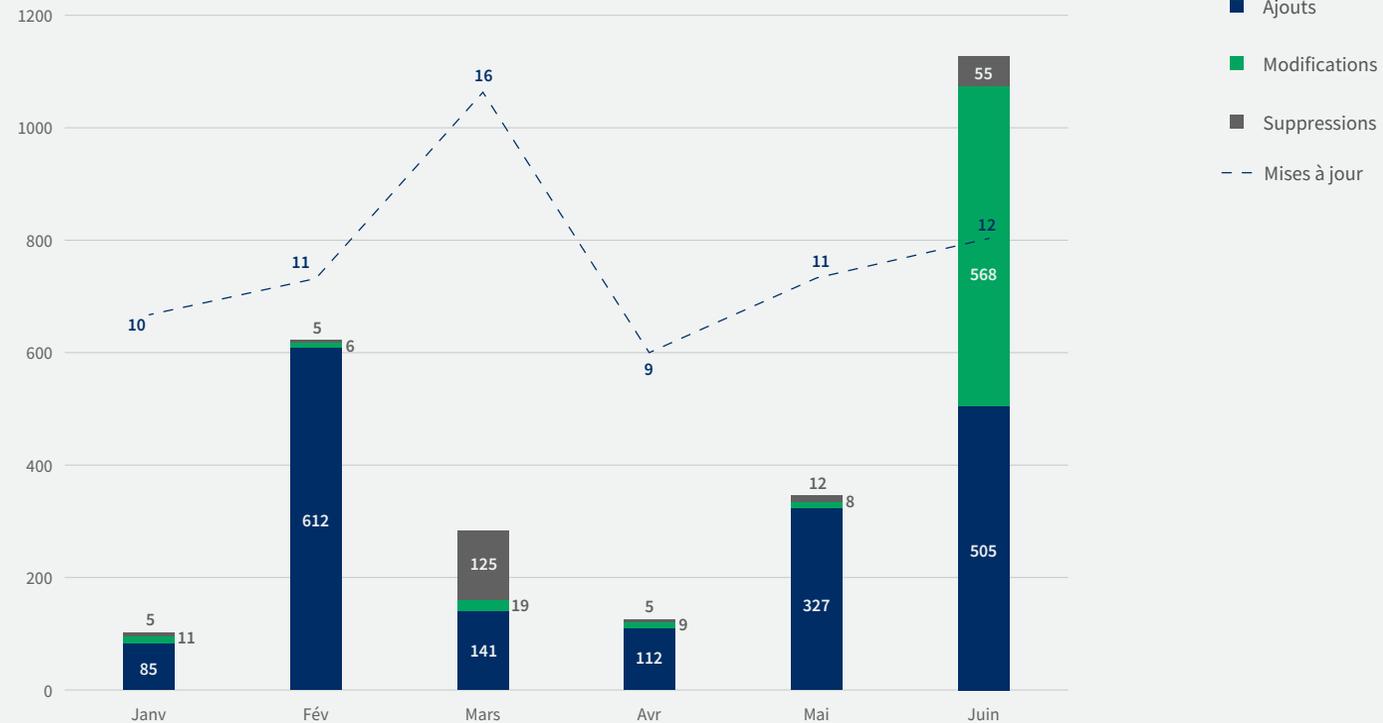
Le Bureau de contrôle des avoirs étrangers du département du **Trésor des États-Unis** est chargé de gérer et d'appliquer les sanctions américaines. L'OFAC met en œuvre des programmes de sanctions qui visent les pays, les entités et les individus engagés dans des activités telles que le terrorisme, le trafic de drogue et les violations des droits de l'homme. Les sanctions de l'OFAC peuvent inclure le blocage de biens, l'interdiction de transactions et l'interdiction de voyager.



Un examen plus approfondi par agence : Bureau de contrôle des avoirs étrangers (OFAC)

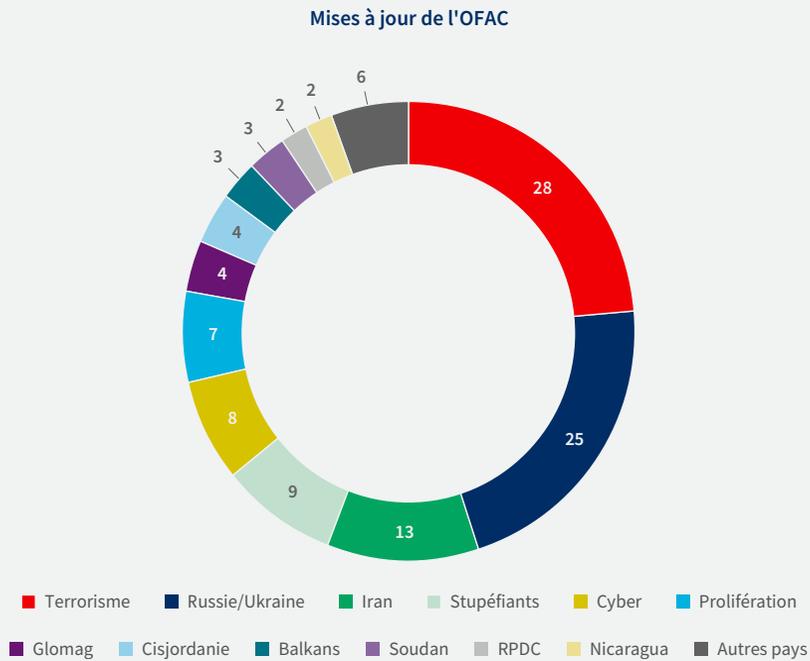
Mises à jour de l'OFAC : Ampleur et nature des changements

Changements de désignation

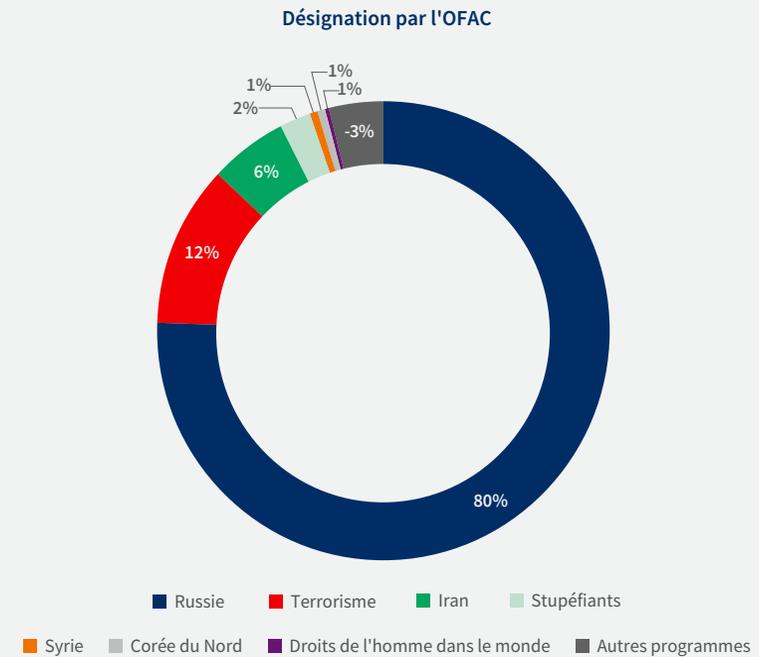


Un examen plus approfondi par agence : Bureau de contrôle des avoirs étrangers (OFAC)

Répartition par nombre de mises à jour



Additions nettes d'actions



Principales activités en matière de sanctions : Bureau de contrôle des avoirs étrangers (OFAC)

Activité de sanctions relative au conflit Russie/Ukraine

L'OFAC a utilisé pleinement son autorité en matière de sanctions liées à la Russie :

- En plus de la mise en œuvre de l'extension des sanctions sur les institutions financières étrangères EO14114 en décembre 2023, l'OFAC a constamment ciblé les réseaux d'évasion des sanctions et les parties effectuant des transactions avec le secteur de la défense russe tout au long du premier semestre 2024.
- La majeure partie des désignations a eu lieu à travers 3 actions marquantes en février 2024 (+552), juin (+367) et mai (+298).
- Les cibles comprenaient des personnes opérant depuis divers pays, tels que la Chine, la Turquie, les Émirats arabes unis, l'Azerbaïdjan et bien d'autres.

Répartition des sanctions russes par rapport à l'ensemble des sanctions de l'OFAC :

- 36 % des mises à jour de listes (25)
- 81% des désignations nettes (1276)



Principales activités en matière de sanctions : Bureau de contrôle des avoirs étrangers (OFAC)

Autres développements importants en matière de sanctions

Sanctions par pays :

- **Iran** : 13 mises à jour de la liste, ajoutant 155 désignations nettes. Les cibles sont principalement impliquées dans la production, la fourniture et la vente de drones iraniens, suite à l'attaque contre Israël le 13 avril, et à l'achat de drones par Téhéran à la Russie.
- **Zimbabwe** : Le 4 mars, le président américain a mis fin à l'état d'urgence déclaré en 2003 concernant la situation au Zimbabwe. Les sanctions à l'encontre de 121 personnes et entités ont ainsi été levées. 14 personnes et entités ont été simultanément redésignées au titre des sanctions globales Magnitsky (GloMag), pour leur implication dans des affaires de corruption ou de graves violations des droits de l'homme.

Sanctions thématiques :

- **Terrorisme** : 28 mises à jour de la liste, ajoutant 249 désignations nettes. Les nouvelles cibles comprennent les dirigeants du Hezbollah, les réseaux liés au Hamas et diverses personnes et entités impliquées dans des activités terroristes soutenues par l'Iran.
- **Trafic de stupéfiants** : 8 mises à jour de listes, soit 38 désignations nettes supplémentaires. La plupart des désignations visent les opérateurs d'un système de change de pesos sur le marché noir utilisé pour blanchir les produits illicites du fentanyl pour le compte du cartel de Sinaloa.

Nouveaux programmes de sanctions :

- **Cisjordanie** : Le 1er février 2024, le président des États-Unis a déclaré une urgence nationale liée à la situation en Cisjordanie, résultant de la violence des extrémistes. L'OFAC a fait usage de cette nouvelle autorité à cinq reprises au cours du premier semestre 2024, sanctionnant 13 personnes et entités au 30 juin.

Un examen plus approfondi par agence : Bureau de mise en œuvre des sanctions financières (OFSI)



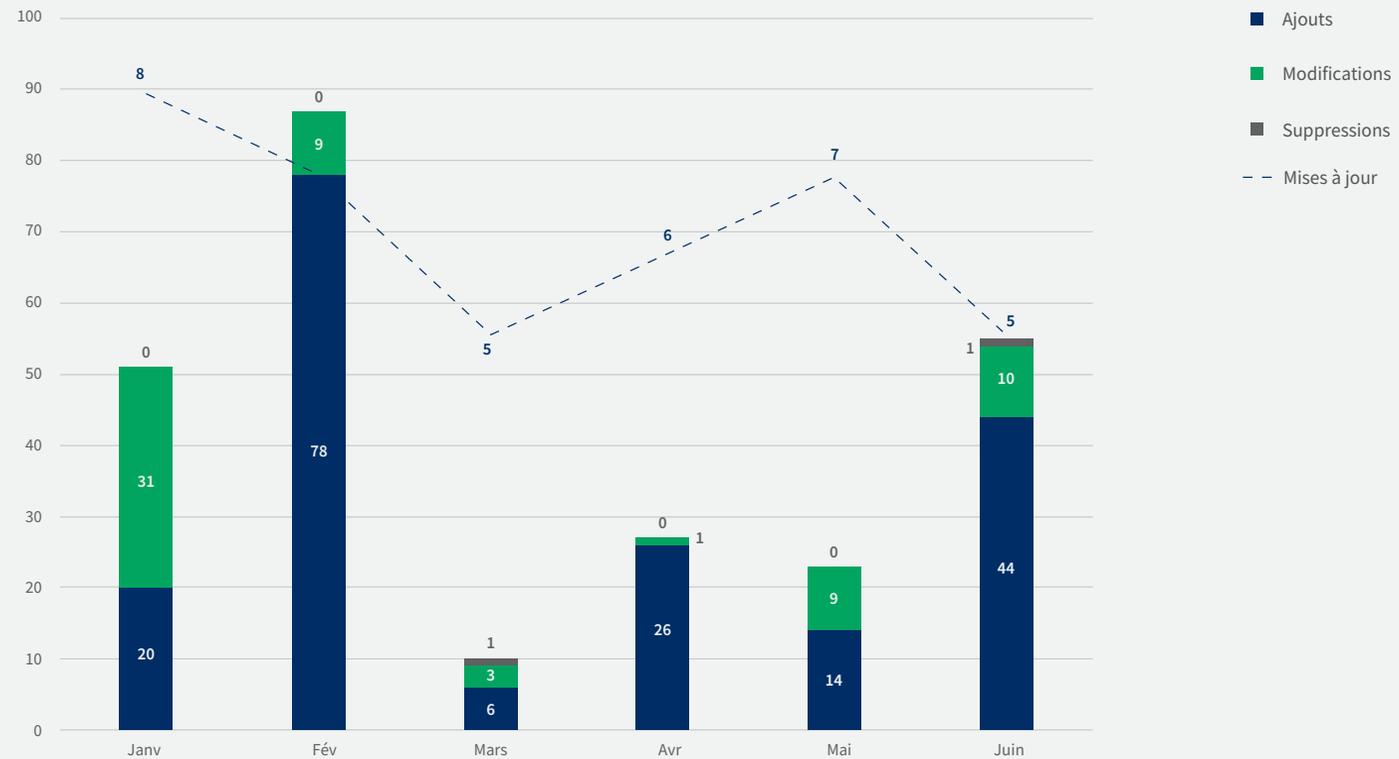
Le Bureau britannique de mise en œuvre des sanctions financières est responsable de la mise en œuvre et de l'application des sanctions financières au Royaume-Uni. Les sanctions de l'OFSI peuvent inclure le gel des avoirs, l'interdiction de voyager et des restrictions commerciales.



Un examen plus approfondi par une agence : Bureau de mise en œuvre des sanctions financières (OFSI)

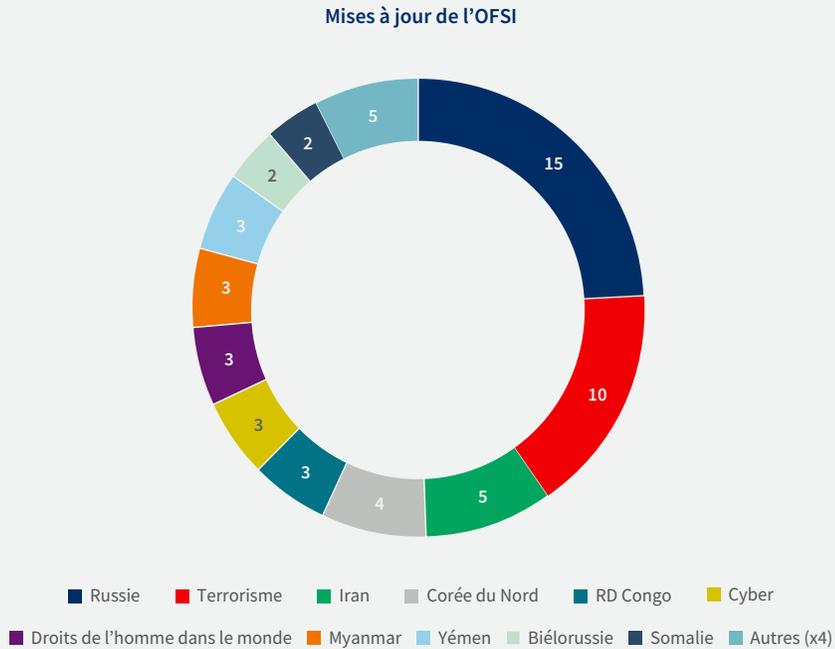
Mises à jour de l'OFSI : Ampleur et nature des changements

Changements de désignation

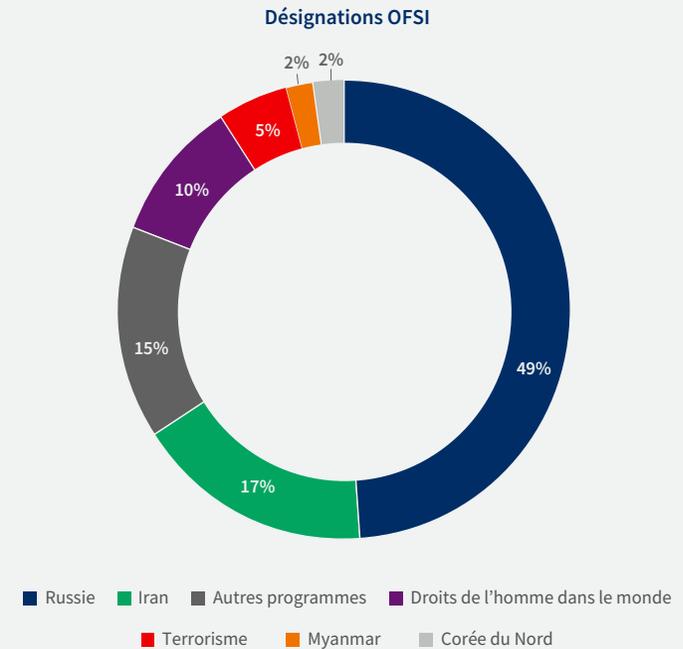


Un examen plus approfondi par une agence : Bureau de mise en œuvre des sanctions financière (OFSI)

Répartition par nombre de mises à jour



Part des ajouts nets



Principale activité en matière de sanctions : Bureau de mise en œuvre des sanctions financières (OFSI)

Activité de sanctions relative au conflit Russie/Ukraine

Les actions de l'OFSI à l'encontre de la Russie ont continué à se dérouler à un rythme et à une intensité moindres que celles de l'UE et de l'OFAC :

- La plupart des désignations de sanctions financières liées à la Russie annoncées par l'OFSI ont eu lieu le 22 février (50) et le 13 juin (42).
- De nombreuses mises à jour de listes ont été limitées et n'ont consisté qu'en des modifications de dossiers existants.
- Le 5 mars et le 25 juin, l'OFSI a retiré de la liste deux personnes faisant l'objet de sanctions à l'encontre de la Russie. Aucune explication n'a été fournie.

Répartition des sanctions russes dans l'activité globale de l'OFSI en matière de sanctions :

- 26% des mises à jour de listes (15)
- 49% des désignations nettes (92)



Principale activité en matière de sanctions : Bureau de mise en œuvre des sanctions financières (OFSI)

Autres développements importants en matière de sanctions

Autres faits marquants en matière de sanctions

- **Iran** : 5 mises à jour de la liste, ajoutant 32 désignations nettes. Les sanctions britanniques se concentrent sur les personnes et les entités impliquées dans les activités hostiles du gouvernement iranien, y compris les activités visant à porter atteinte à la sécurité d'Israël.
- **Afrique** : 7 mises à jour de listes au total, ajoutant 14 désignations nettes aux programmes de sanctions concernant la République démocratique du Congo (6), la Somalie (3), le Soudan (3) et la République centrafricaine (2).

Sanctions thématiques :

- **Terrorisme** : 10 mises à jour de listes, ajoutant 9 désignations nettes. La principale mesure résulte d'une annonce conjointe du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'Australie, visant des personnalités clés des réseaux financiers du Hamas et du Jihad islamique palestinien.
- **Corruption mondiale et droits de l'homme dans le monde** : 4 mises à jour de la liste, ajoutant 19 désignations nettes. 10 de ces désignations visaient des israéliens extrémistes en Cisjordanie ; les autres actions visaient 6 personnes impliquées dans des violations des droits de l'homme et des traitements inhumains ayant causé la mort d'Alexei Navalny, alors qu'il était détenu dans une colonie pénitentiaire.

Conclusions

Les chiffres sont clairs : l'activité de l'UE, de l'OFAC et de l'OFSD en matière de sanctions reste intense. Le rythme des mises à jour et le nombre de désignations ont dépassé ceux enregistrés pour la même période l'année dernière. La « tempête » qui a précédé l'activité de sanctions s'est installée dans un nouveau niveau de normalité qui devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2024. Le renouvellement des dirigeants politiques (dans l'UE et au Royaume-Uni) et l'élection présidentielle américaine auront sans aucun doute un impact sur les sanctions à l'avenir.

Sans surprise, les événements marquants liés à la Russie ont continué à occuper une grande partie de l'agenda des régulateurs, principalement en raison des nouvelles séries de sanctions imposées en février et en juin par les États-Unis et l'Union européenne. Les mesures de sanction et les désignations liées à la Russie ont des implications de plus en plus globales, les réseaux d'évasion des sanctions étant situés dans différents pays, notamment en Chine, en Turquie, aux Émirats arabes unis et dans les pays d'Asie centrale. Des pouvoirs de sanction supplémentaires, tels que le décret 14114 de l'OFAC, augmentent les risques de sanctions pour les institutions financières mondiales. Ces dispositions étendent les sanctions secondaires.

Les activités de l'Iran ont provoqué d'importantes réactions de la part des régulateurs occidentaux. Les sanctions liées à l'Iran comportaient une composante russe, le régime de Téhéran continuant à se procurer des drones utilisés par le Kremlin en Ukraine. Le soutien de l'Iran à plusieurs groupes terroristes et ses actions déstabilisatrices à l'encontre d'Israël ont également donné lieu à plusieurs désignations de sanctions.

La situation au Moyen-Orient est une préoccupation claire de la politique étrangère, qui s'est traduite par d'importantes mesures de sanctions. Les objectifs politiques étaient doubles : perturber les capacités opérationnelles du Hamas, du Hezbollah et d'autres groupes terroristes opérant dans la région, et mettre en œuvre une nouvelle série de désignations (par les États-Unis, l'UE et l'OFAC) pour lutter contre les actions violentes des israéliens extrémistes en Cisjordanie. Le Royaume-Uni et l'Union européenne se sont appuyés sur leur régime de sanctions globales en matière de droits de l'homme pour mettre en œuvre ces mesures.

Plusieurs pays du continent africain restent une source d'inquiétude pour la communauté internationale. La situation en République démocratique du Congo a déclenché des sanctions supplémentaires et l'instabilité persistante dans des pays comme le Soudan, le Sud-Soudan, la Somalie et la République centrafricaine est surveillée de près.

Comment nous pouvons vous aider

LexisNexis® Risk Solutions offre une suite de données précises et à jour ainsi que des solutions technologiques avancées qui permettent aux institutions financières et à d'autres organisations d'atténuer les risques liés aux sanctions.

Nos analyses avancées et nos données en temps réel filtrent efficacement les individus, les entités et les transactions par rapport aux listes de sanctions mondiales afin d'aider les organisations à se conformer aux réglementations et à réduire le potentiel de violations coûteuses de la conformité. Prenez des décisions éclairées sur vos opérations commerciales en toute confiance.

Contactez-nous pour en savoir plus sur la façon dont les outils et la technologie avancés de LexisNexis® Risk Solutions peuvent améliorer considérablement le contrôle des sanctions et protéger votre organisation.

À propos de LexisNexis® Risk Solutions

LexisNexis Risk Solutions exploite la puissance des données et des analyses avancées pour fournir des informations qui aident les entreprises et les entités gouvernementales à réduire les risques et à améliorer les décisions au profit des populations du monde entier. Nous fournissons des données et des solutions technologiques à un large éventail d'industries, y compris l'assurance, les services financiers, les soins de santé et le gouvernement. Basés dans la région métropolitaine d'Atlanta, en Géorgie, nous avons des bureaux dans le monde entier et faisons partie de RELX (LSE : REL/NYSE : RELX), un fournisseur mondial d'outils d'analyse et de décision basés sur l'information pour les professionnels et les entreprises. Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites www.risk.lexisnexis.com/global/fr et www.relx.com.

Toutes les informations, données, tableaux, graphiques, figures et diagrammes contenus dans le présent document sont fournis à titre d'information uniquement et ne sont pas destinés à être utilisés comme conseils juridiques. LexisNexis Risk Solutions ne garantit pas la fonctionnalité ou les caractéristiques des produits LexisNexis Risk Solutions identifiés.

LexisNexis Risk Solutions ne déclare ni ne garantit que ce document est complet ou exempt d'erreurs.

LexisNexis et le logo Knowledge Burst sont des marques déposées de RELX Inc. D'autres produits et services peuvent être des marques commerciales ou des marques déposées de leurs sociétés respectives.

Copyright © 2024 LexisNexis Risk Solutions. NXR16674-00-1024-FR